



## **MOTIONS POUR ASSEMBLEE GENERALE DU 25 FEVRIER 2017**

### **Pour une mobilité durable sur le territoire, contre l'échangeur**

Conjointement avec la Chambre interdépartementale d'agriculture d'île de France, le Cadeb réaffirme son opposition à l'ouverture d'un échangeur avec l'A14 dans la plaine de Montesson, qui serait la porte ouverte à une urbanisation non maîtrisée, préjudiciable à la préservation de l'activité maraîchère, et ne résoudrait en rien les problèmes de déplacements dans la Boucle de Montesson.

Le Cadeb est opposé à toute nouvelle infrastructure qui encouragerait le recours aux transports motorisés individuels, sources de pollution et de gaz à effet de serre ; il prône au contraire le développement des transports en commun et des circulations douces, et demande que les investissements leur soient réservés.

### **Pour la protection de la forêt de Saint-Germain**

Conjointement avec l'association des amis de la forêt de Saint-Germain et Marly, et avec le soutien de FNE Yvelines, le Cadeb demande le classement de la forêt de Saint-Germain-en-Laye en « forêt de protection » dans le cadre de la procédure en cours auprès du ministère de l'agriculture.

Ce statut juridique spécifique garantira une protection quasi-totale contre les atteintes à la forêt et interdit tout nouveau projet d'urbanisme (route, autoroute, liaison ferrée, projets immobiliers...). La procédure de classement est aussi l'opportunité d'engager avec l'ONF une réflexion plus globale sur la gestion forestière pratiquée, les enjeux environnementaux, l'accueil du public et les liaisons douces pour les cyclistes et les piétons, à définir avec les associations concernées.

### **Relance de la Tangentielle Nord (Ligne 11 Express du tramway d'Île-de-France)**

Alors que le tronçon central Epinay-le Bourget va être mis en service dans les mois à venir, le prolongement vers Sartrouville de cette liaison ferrée par train léger n'est pas envisagé avant 2027-28, au mieux, soit un retard de près de dix ans sur le calendrier prévu lors de la déclaration d'utilité publique de mai 2009.

Conjointement avec l'association des usagers des transports (AUT) d'Île-de-France, et les associations d'environnement du Val d'Oise et de Seine-Saint-Denis, le Cadeb demande que le Syndicat des transports d'Île-de-France se saisisse du dossier et recherche les financements afin que les travaux puissent commencer sans délai pour réaliser cette infrastructure de transport qui revitalisera des quartiers délaissés et améliorera les déplacements de banlieue à banlieue sans passer par Paris.